



Construction de notre maison en bois

Par **lizy59_old**, le **16/11/2007** à **11:38**

Voilà, nos travaux ont commencé le 08 mars 2007, nous avons un contrat indiquant que le chantier est programmé premier semestre 2007, et verbalement on nous avez dit que cela ne durerait tout au plus 2 mois, nous sommes mi-novembre les travaux ne sont pas achevés, les ouvriers viennent une fois par semaine et depuis deux semaines plus personnes, un échaffaudage est monté de façon penchée sur notre maison. Nous avons payé des choses qui à ce jour ne sont pas faites, et aujourd'hui on nous réclame de payer une facture d'environ 6 000€ ; alors que l'on ne voit personne et que les travaux stagnent. Il fait froid, nous réclamons la pose de notre cheminée (qui est payée) mais personne ne vient. Pouvons nous faire venir un artisan extérieur et déduire de leur facture. Doit-on payer cette facture? pouvons-nous demander des pénalités de retard? bref que pouvons nous faire??
Merci de me répondre.